



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL

PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

MAIRIE DE GROISY

ANNEXE

TARIFICATION DU SERVICE

Coordonnées :
Service Vie Scolaire Accueil Périscolaire et Extrascolaire
Mairie de Groisy
Tel : 04 50 68 00 01
312, Route du Chef-Lieu
74570 Groisy

1. Tarification de l'Accueil Périscolaire 2025 - 2026

Le Service d'Accueil Périscolaire est facturé à la demi-heure et selon les tranches fixes, comme ci-après :

	Accueil le matin		Accueil le soir	
	07h30 – 08h00	08h00 – 08h30	08h30 – 09h00	16h30 – 17h30
1			4	la 1 ^{ère} heure d'accueil est incompressible
2			5	17h30 – 18h00
3			6	18h00 – 18h30

La facturation du Service d'Accueil Périscolaire matin et/ou soir s'effectue selon l'inscription de l'enfant et ses horaires de présence à la demi – heure, soit 30 minutes.

Les tarifs sont les suivants :

		Quotient Familial (QF)						
Tarifs	Accueil de 16h30 à 17h30 1ère heure incompressible avec goûter	< 620	4,88 €	5,29 €	5,70 €	6,10 €	6,51 €	6,92 €
Tarifs	Accueil de 30 minutes	2,04 €	2,24 €	2,45 €	2,65 €	2,86 €	3,06 €	3,26 €

2. Tarification de l'Accueil Extrascolaire 2025 – 2026

2.1 Pour les Familles domiciliées en Commune de Groisy

	Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
		Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs	Accueil Mercredi matin avec repas	13,77 €	13,15 €	15,81 €	15,32 €	17,34 €	16,72 €	18,36 €	17,53 €	19,38 €	18,47 €	20,40 €	19,40 €	21,42 €	20,28 €
Tarifs	Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	12,76 €	12,44 €	12,77 €	12,53 €	13,14 €	12,89 €	13,51 €	13,27 €	13,91 €	13,67 €	14,31 €	14,07 €	14,71 €	14,47 €
Tarifs	Accueil Mercredi Journée et pendant les Vacances Journée avec repas	17,34 €	15,71 €	21,42 €	20,60 €	24,48 €	23,45 €	26,52 €	25,15 €	28,56 €	27,04 €	30,60 €	28,94 €	32,64 €	30,73 €
Tarifs	Accueil Mercredi Journée et pendant les Vacances sans repas : PAI	15,23 €	14,58 €	18,59 €	18,12 €	20,20 €	19,38 €	21,80 €	21,00 €	23,40 €	22,60 €	25,00 €	24,20 €	26,60 €	25,80 €

Le tarif 1^{er} enfant s'applique au premier enfant - aîné inscrit de la fratrie.

Le tarif 2^{ème} enfant s'applique au deuxième enfant inscrit et aux suivants inscrits de la fratrie.

2.2 Pour les Familles domiciliées en-dehors de la Commune de Groisy :

	Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
		Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs	Accueil Mercredi matin avec repas	17,77 €	17,15 €	19,81 €	19,32 €	21,34 €	20,72 €	22,36 €	21,53 €	22,47 €	22,47 €	24,40 €	23,40 €	25,42 €	24,28 €
Tarifs	Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	16,76 €	16,44 €	16,77 €	16,53 €	17,14 €	16,89 €	17,51 €	17,27 €	17,67 €	17,67 €	18,31 €	18,07 €	18,71 €	18,47 €
Tarifs	Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances journée avec repas	23,34 €	21,71 €	27,42 €	26,60 €	30,48 €	29,45 €	32,52 €	31,15 €	33,04 €	33,04 €	36,60 €	34,94 €	38,64 €	36,73 €
Tarifs	Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances sans repas : PAI	21,23 €	20,58 €	24,59 €	24,12 €	26,20 €	25,38 €	27,80 €	27,00 €	28,60 €	28,60 €	31,00 €	30,20 €	32,60 €	31,80 €

Le tarif 1^{er} enfant s'applique au premier enfant - aîné inscrit de la fratrie.

Le tarif 2^{ème} enfant s'applique au deuxième enfant inscrit et aux suivants inscrits de la fratrie.

3. Tarification en cas de retard ou d'absence pour récupérer les enfants

Le retard sera impacté sur la facture, comme suit :

- tout retard du responsable légal, ou de la personne autorisée, pour récupérer l'enfant à la fin d'une activité périscolaire se verra facturer les demi-heures de retard en plus de la facturation du créneau réservé, au tarif périscolaire du soir.
- tout retard après la fermeture du service sera facturé de 30 €, en plus de la facturation par demi-heures de retard au tarif périscolaire du soir.
- Toute absence ou annulation effectuée dans un délai de moins de 2 semaines avant le début de l'activité à laquelle l'enfant est inscrit donne lieu à facturation de la totalité du créneau (absence non justifiée ou annulation hors délais)¹.

¹ Par exemple : un enfant inscrit en accueil périscolaire du matin de 08h30 à 09h00, absent le matin même, sans justification, conduit à une facturation de la totalité du créneau d'accueil du matin, ainsi, la famille se voit facturer une prestation d'accueil de 07h30 à 09h00 ; il en va de même pour l'accueil du soir et les autres services d'accueil. Cette règle s'applique tant pour les absences non justifiées le jour même de l'activité réservée que pour les annulations hors délais.

A Groisy,
Le 23 juin 2025,
Le Maire de la Commune de Groisy,
Henri CHAUMONTET,

